

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 24 mars 2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 49999 € : 5000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 50000 € et 99999 €: 11 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100000 € et 149999 €: 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150000 € et 199999 €: 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200000 € et 300000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 300000 €: 7 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 250 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Charge locataire	2 loyers TTC
Charge Propriétaire	2 loyers TTC

GESTION LOCATIVE

8% HT des sommes encaissées
Les frais de gestion peuvent varier en fonction du nombre de lots à gérer pour un propriétaire

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.